

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 21 janvier 2022

Nombre de membres
du conseil municipal :
en exercice : **15**
présents : **7**
votants : **13**

L'an deux mil vingt-deux
le vingt-et-un janvier à dix-huit heures
le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues
régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Date de convocation : 15 janvier 2022

Présents : M TRICOT Jean-Luc, Mme MAILLOT Sylvia, M GONNON Samuel, Mme JORLAND Sandrine, MM STAMENKOVIC Dejan, LEBEAU Jérôme et Mme COUTURIER Nathalie.

Excusés : Monsieur MARION Bertrand (1 pouvoir à M TRICOT Jean-Luc), Monsieur MOTTET Stéphane (1 pouvoir à M GONNON Samuel), Monsieur LEQUIEN Pascal (1 pouvoir à Mme JORLAND Sandrine), Madame BALAVOINE Claudia (1 pouvoir à Mme MAILLOT Sylvia), Monsieur MARUEJOULS Pascal (1 pouvoir à M STAMENKOVIC Dejan), Mme SOULIER Laëtitia (1 pouvoir à Mme COUTURIER Nathalie), M FONCLAUD Dimitri et Mme BOISSEAU Audrey.

Secrétaire de séance : M STAMENKOVIC Dejan.

Monsieur le Maire explique que ce conseil municipal a été convoquée dans l'urgence afin de l'autoriser à signer la convention de mandat avec la CCBPD dans le cadre des travaux de voirie prévues chemin du Beaujolais et sur la RD 70 afin de pouvoir notifier le marché à l'entreprise retenue et ne pas bloquer les démarches administratives liées à ce chantier.

Convention avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) pour des aménagements sécuritaires chemin du Beaujolais et sur la RD 70

Monsieur le Maire rappelle qu'il est proposé de mettre le chemin du Beaujolais en sens unique dans le sens sud/nord, du centre bourg vers l'extérieur de la commune. Le flux sera bien matérialisé avec des petits espaces verts et des places de stationnement supplémentaires. Le carrefour côté nord sera reprofilé. Les places du petit parking seront matérialisées au sol avec une structure alvéolaire, le trottoir sera en béton désactivé et la voirie en goudron végétal.

Au niveau du pressoir sur la RD 70, le carrefour sera également reprofilé, avec l'aménagement d'un plateau surélevé, un passage pour piétons et un trottoir aménagé pour relier le chemin piétons, ce qui permettra de faire ralentir les véhicules.

Plus haut, l'abri bus sera mis en conformité avec la création d'un plateau surélevé, l'aménagement d'un passage piétons et d'une partie de trottoir. Le carrefour sera réaménagé et réduit en largeur obligeant les véhicules à ralentir.

L'appel d'offres a été réalisé en décembre et 4 sociétés ont répondu. L'analyse des offres a été réalisée le 11 janvier et c'est l'entreprise Eiffage route qui a été retenue pour un montant de 192.501,12 € TTC pris en charge par la CCBPD et 43.746,42 € TTC à charge pour la commune.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mandat proposée par la CCBPD.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité valide le projet et autorise monsieur le Maire à signer la convention de mandat avec la CCBPD.

Questions diverses

Monsieur le Maire profite de ce conseil pour aborder le sujet de la simplification des consignes de tri qui va débuter le 1^{er} février prochain.

Les communes sont chargées de communiquer les informations mais des documents vont être déposés dans les boîtes aux lettres et 6 ambassadeurs du tri feront du porte à porte pour informer la population.

L'objectif est de passer d'une économie linéaire « j'achète, je consomme, je jette » à une économie circulaire « j'achète, je consomme, je valorise ». Il s'agirait de réduire de 10% la production des déchets ménagers par habitant et de recycler 75% des emballages.

On compte 583 kilos de déchets produits par habitant en 2020 sur le périmètre de la CCBPD et 537 kilos sur celui du Sytraival.

Au 1^{er} février 2022, tous les emballages pourront être mis dans les poubelles jaunes. Les cartons seront toujours à emporter à la déchetterie, les papiers à mettre dans les bennes spécifiques et le verre dans les bennes à verre.

De ce fait, les déchets ménagers déposés dans les poubelles marron doivent diminuer de 30% ce qui conduirait (au conditionnel) la société de ramassage à ne passer qu'une fois par semaine pour la collecte au lieu de deux.

Les avantages sont de créer des emplois locaux, de réaliser des économies de matières premières comme l'eau et l'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Quelques gestes peuvent être faits pour réduire les déchets.

- Mettre un autocollant stop pub sur la boîte aux lettres (disponibles en mairie)
 - Acheter les denrées en vrac avec ses propres contenants
 - Utiliser des sacs réutilisables
 - Faire réparer les appareils casés
 - Limiter les impressions papier
 - Donner les vieux vêtements et objets non utilisés
- etc...

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 11 février 2022 à 19 heures 15 et le conseil d'adjoints le vendredi 4 février 2022 à 18 heures 45.

La séance est levée à 18 heures 50.